



AIDE AU CHOIX D'UNE FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un assainissement non collectif est fait pour durer longtemps. Son choix n'est donc pas à prendre à la légère. Vous trouverez dans ce guide, les différentes filières réglementaires.



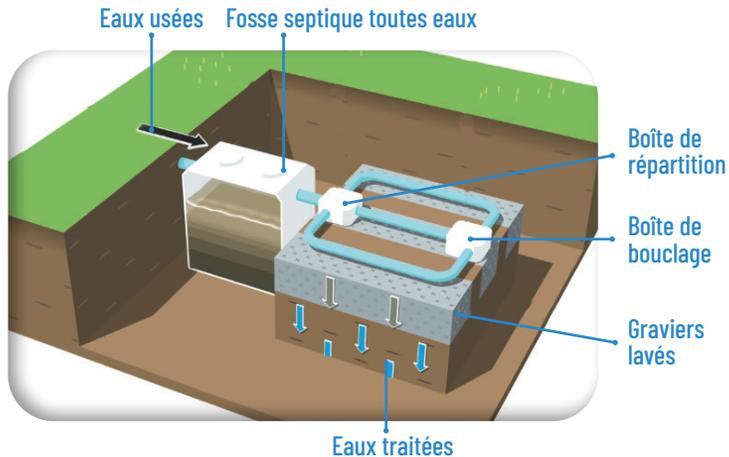
SPANC | Service Public d'Assainissement Non Collectif
Z.I. DES MAROSSES - 35 Rue de la Quemine 71500 BRANGES
03 85 76 09 40 en tapant 2
spanc.louhans@orange.fr | www.sivom-louhannais.fr

FILIÈRES TRADITIONNELLES

On appelle filière traditionnelle une filière composée d'un prétraitement (fosse) suivi d'un traitement (filtre). Le choix de la méthode de filtration se fait en fonction de la nature du sol et des caractéristiques du terrain.

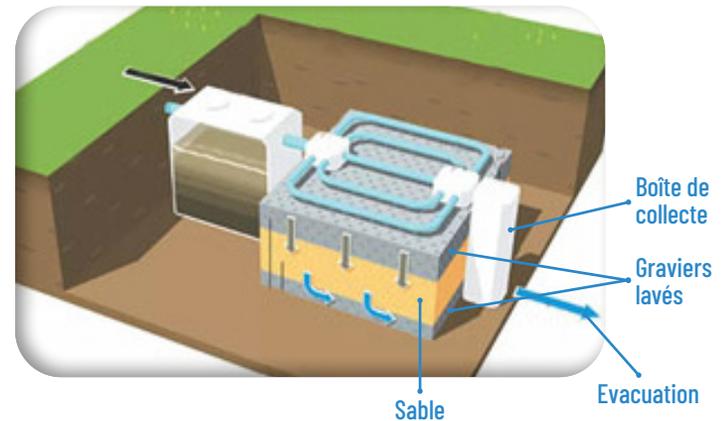
Par exemple, pour un sol perméable (qui infiltre bien) on optera plutôt pour des tranchées d'épandage alors que pour un sol imperméable (qui infiltre mal, voir pas du tout) on privilégiera un filtre à sable drainé.

DISPOSITIF SUR SOL PERMÉABLE



45 mètres linéaires de tranchées minimum pour une habitation de 5 pièces principales avec un sol de perméabilité supérieur à 50mm/h. Le nombre de tranchées peut être variable.

DISPOSITIF SUR SOL IMPERMÉABLE



Pour 5 pièces principales la superficie d'un filtre à sable vertical drainé est de 25m² (5m x 5m).

FILIÈRES COMPACTES

Ce sont des filières soumises à agrément où l'épuration des eaux se fait par une filtration gravitaire au sein d'un matériau filtrant bien particulier. Voici quelques exemples de matériaux filtrants que l'on peut retrouver dans ces filières :



LE XYLIT



LA LAINE DE ROCHE



LA FIBRE DE COCO



LES BILLES D'ARGILE



L'ÉCORCE DE PIN



LES FRAGMENTS DE NOISETTES

L'emprise au sol d'une filière compacte est comprise entre 7 et 15 m², pour une habitation allant jusqu'à 5 pièces principales.

MICROSTATIONS

Il existe plusieurs types de microstations (toutes soumises à agrément) :

- À culture libre
- À culture fixée
- À fonctionnement séquentiel piloté par des électrovannes

Dans tous les cas, l'épuration des eaux usées se fait par des micro-organismes :

- Anaérobie (qui n'ont pas besoin d'oxygène)
- Aérobie (qui ont besoin d'oxygène)

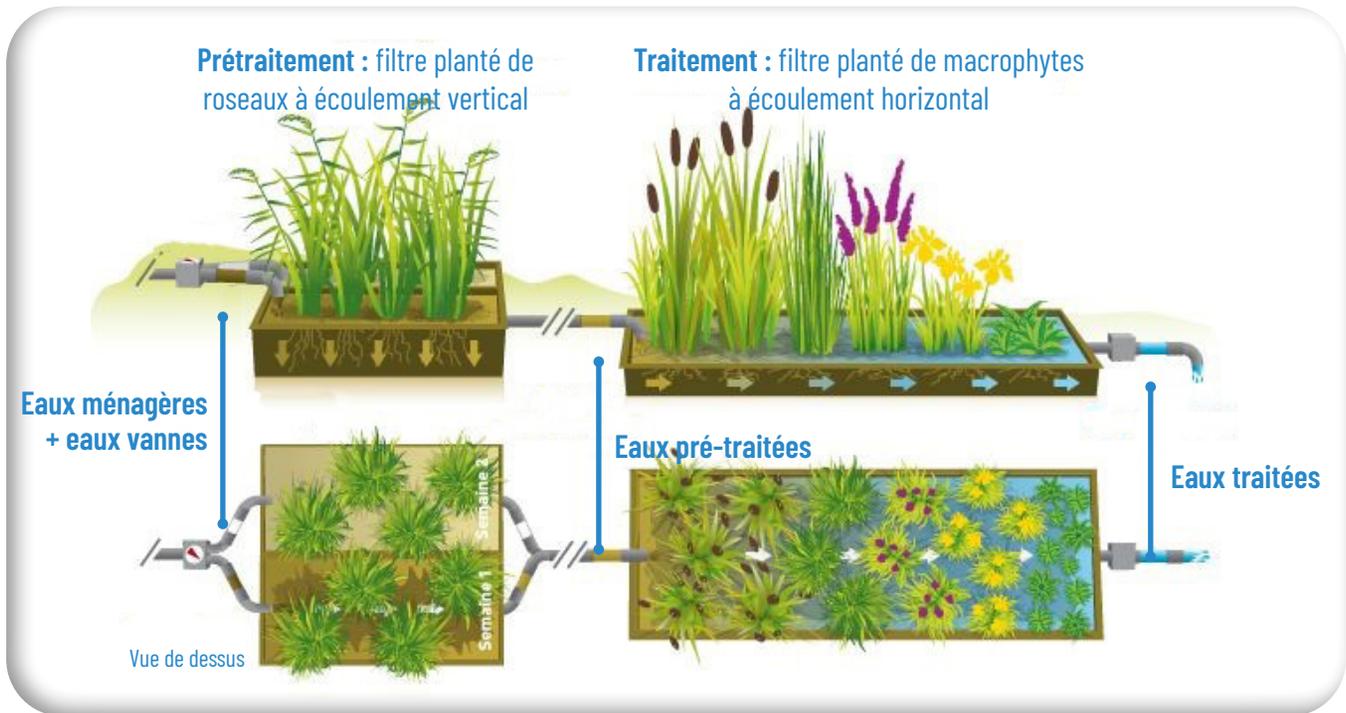
Exemple d'une culture fixée :



Les microstations ont pour la plupart une emprise au sol inférieure à 5m² mais ne sont pas adaptées au fonctionnement par intermittence. En outre elles demandent un entretien plus régulier que les autres filières d'assainissement.

FILIÈRES PLANTÉES

Les filtres plantés ou phyto-épuration (épuration par les plantes) fonctionnent grâce à une symbiose entre les plantes et les bactéries vivant au niveau de leurs racines. Ce système, lui aussi soumis à agrément, est une fois bien installé et correctement entretenu, le plus esthétique des systèmes d'assainissement.



TOILETTES SÈCHES

Les toilettes sèches permettent le traitement des fèces et/ou urines le plus souvent par la méthode de compostage. Les eaux ménagères devront quant à elles, être prêtaitées et traitées séparément.



Les toilettes sèches évitent de disposer d'une fosse septique et ne nécessitent ni canalisation ni arrivée d'eau.

Avec cette installation, vous ferez une économie d'eau importante. Une chasse d'eau classique consomme en moyenne 6 litres d'eau potable à chaque utilisation (soit 40L d'eau par jour et par habitant)

Les toilettes sèches ont aussi l'avantage de ne dégager aucune odeur ! Les copeaux de bois, en asséchant les matières fécales, empêchent l'action et la prolifération des bactéries responsables des mauvaises odeurs.

QUESTIONS/RÉPONSES

Avant d'entreprendre la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif, il faut se poser quelques questions :

QUEL DIMENSIONNEMENT POUR MON INSTALLATION ?

Pour dimensionner une filière d'assainissement on détermine en premier lieu la capacité d'accueil de l'habitation exprimée en «équivalent habitants». Le nombre de pièces principales qui composent une habitation permet de calculer sa capacité d'accueil selon la règle suivante : 1 pièce principale = 1 équivalent habitant

L'HABITATION EST-ELLE OCCUPÉE EN PERMANENCE ?

Certaines installations ont besoin d'apports réguliers d'effluents pour fonctionner correctement et ne sont pas adaptées en cas d'occupation intermittente du logement. C'est notamment le cas de la plupart des microstations.

OÙ PUIS-JE IMPLANTER MON DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT ?

La superficie et la place disponible pourront conditionner le choix d'un système plus ou moins compact. L'implantation du dispositif devra tenir compte des futurs aménagements extérieurs (garage, terrasse, piscine,...) mais aussi des contraintes particulières et des restrictions dans le choix du dispositif.

COMMENT ET OÙ ÉVACUER LES EAUX TRAITÉES ?

Dans la mesure du possible les eaux traitées doivent être gérées à la parcelle. Si cela n'est pas possible un exutoire (comme un fossé par exemple) sera nécessaire. Attention si cet exutoire ne vous appartient pas il vous faudra impérativement obtenir une autorisation de rejet.

COMMENT FINANCER MON PROJET DE RÉHABILITATION ?

Dans le cadre de la réhabilitation, vous bénéficiez de la TVA à taux réduit de 10% ainsi que de l'éco prêt à taux 0% qui vous permet d'échelonner votre remboursement.



**À VOS
TRAVAUX!**